

## DÉCLARATION DES PERFORMANCES Nr. 810/CPR/130701

1. Code d'identification unique du produit type: **P.T.B.-NORMFLEX**
  
  2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4:  
**P.T.B.-NORMFLEX – Colle à carreaux à base de ciment C2 TE  
 (Le numéro de lot est indiqué sur l'emballage)**
  
  3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:  
**Colle à carreaux flexible pour murs et sols, application intérieure et extérieure**
  
  4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:  
**POLYTECHNISCH BEDRIJF BVBA/SPRL – P.T.B.-COMPAKTUNA®  
 INDUSTRIEPARK ZWIJNAARDE 6  
 9052 GENT – BELGIUM**
  
  5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2: **Non applicable**
  
  6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V: **Système 3**
  
  7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée: **EN 12004+ A1:2012**
- Le CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION (CSTC) (numéro de notification 1136) a effectué des essais sous système 3 sur des échantillons remis par le fabricant en vue de déterminer la correspondance du produit aux critères C2**
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée: **Non applicable**
  
  9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performance	Spécifications techniques harmonisées
<b>Réaction au feu</b>	<b>PND</b>	<b>EN 12004+A1:2012</b>
<b>Force d'adhérence :</b> - adhérence initiale après 28 jours	$\geq 1 \text{ N/mm}^2$	
<b>Durabilité de l'adhérence :</b> -après action de la chaleur -après immersion -après gel-dégel	$\geq 1 \text{ N/mm}^2$ $\geq 1 \text{ N/mm}^2$ $\geq 1 \text{ N/mm}^2$	
<b>Emission de substances dangereuses</b>	<b>Voir MSDS</b>	

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

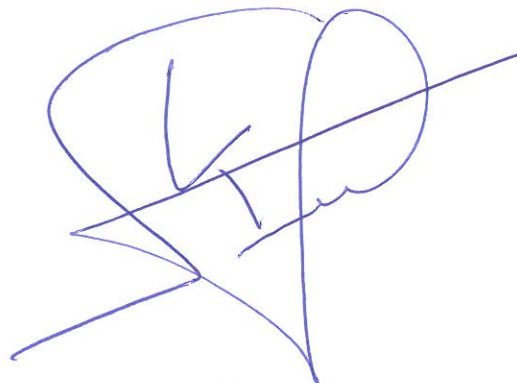
## DÉCLARATION DES PERFORMANCES Nr. 810/CPR/130701

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

K. SMESSAERT, Directeur général  
(nom et fonction)

GENT, 01/07/2013  
(date et lieu de délivrance)



(signature)